

VOLTAIRE HISTORIEN : UN CHANTIER QUI S'ACHÈVE ?

Myrtille Méricam-Bourdet

CERPHI (UMR 5037)

La figure de Voltaire historien peut sembler familière tant l'expression est usitée depuis la parution en 1958 des deux études inaugurales que lui ont consacré John Harry Brumfitt et Furio Diaz¹. Qui n'a pas par ailleurs en tête les titres de l'*Histoire de Charles XII*, du *Siècle de Louis XIV* ou de l'*Essai sur les mœurs* ? Cependant, jusqu'à ce que soit lancé le chantier d'édition des œuvres historiques au sein des *Œuvres complètes* publiées par la Voltaire Foundation d'Oxford, on s'en est souvent tenu à un certain nombre de généralités. La parution de l'*Histoire de Charles XII, roi de Suède*, annotée par Gunnar von Proschwitz en 1996, et de l'*Histoire de l'empire de Russie*, annotée par Michel Mervaud en 1999², a donné le coup d'envoi d'une série d'éditions permettant de mieux saisir la façon dont les œuvres historiques ont été écrites, de connaître leur contexte de production, de comprendre leurs enjeux et leur intérêt actuel. À cette occasion, José-Michel Moureaux faisait le point en 2001 dans un article qualifiant l'entreprise de publication de Voltaire historien de « chantier qui s'ouvre »³. Dix ans plus tard, le chantier est-il achevé ou près de l'être ?

Nombreux ont été les textes édités depuis, des opuscules préfigurant les grandes œuvres jusqu'aux sommes, des *Anecdotes sur Louis XIV*⁴ ou *De Cromwell*⁵ jusqu'à l'*Histoire du parlement de Paris*⁶. Ont été mis en lumière des textes programmatiques énonçant la révolution newtonienne que Voltaire dit vouloir effectuer dans l'écriture de l'histoire : les *Remarques sur l'histoire* de 1742 et les *Nouvelles considérations sur l'histoire* de 1744⁷ font valoir une conception qui doit être rapprochée du projet de l'*Essai sur les mœurs* – dont la

¹ John H. Brumfitt, *Voltaire historian*, Oxford, Oxford University Press, 1958 ; Furio Diaz, *Voltaire storico*, Torino, Einaudi, 1958.

² Voir *OCV*, t. 4 (1996), et *OCV*, t. 46-47 (1999).

³ J.-M. Moureaux, « Voltaire historien : un chantier qui s'ouvre », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 101/2 (mars-avril 2001), p. 227-261.

⁴ Éd. M. S. Rivière, *OCV*, t. 30c (2004).

⁵ Éd. M. Waddicor, *OCV*, t. 30c (2004).

⁶ Éd. J. Renwick, t. 68 (2005).

⁷ Éd. M. Méricam-Bourdet, *OCV*, t. 28B (2008).

rédaction est partiellement contemporaine – même si ce dernier doit être mis à l'épreuve de sa réalisation effective. Nul doute que l'édition critique de cette histoire universelle, dont trois volumes sont déjà parus⁸, permettra de révéler les soubassements d'un monument dont on parle régulièrement sans qu'il ait été examiné de près. C'est aussi pourquoi sont attendues avec impatience les autres pièces maîtresses de la carrière de Voltaire historien, *Le Siècle de Louis XIV*⁹, le *Précis du siècle de Louis XV* et son avant-texte qu'est l'*Histoire de la guerre de 1741*¹⁰, mais aussi les *Annales de l'Empire*¹¹. Enfin, l'édition ne sera achevée que lorsque auront été pris en compte bon nombre de textes considérés comme périphériques, qui sont à ce titre beaucoup moins connus, mais dont la lecture s'avère essentielle non seulement à la compréhension des enjeux de « l'œuvre historique » de Voltaire mais aussi de sa définition même¹². Si l'édition des textes est donc une étape fondamentale, elle constitue la première pierre d'un chantier beaucoup plus vaste prenant appui sur les questionnements nés de l'édition critique elle-même. Comme en témoignent les articles qui suivent¹³, la carrière est encore longue avant d'avoir épuisé les questionnements posés par la démarche de Voltaire en tant qu'historien. Sans prétendre rassembler toutes les problématiques associées à l'œuvre historique, nous voudrions rappeler ici les principaux apports de ces éditions critiques et cerner quelques-unes des pistes dans lesquelles elles permettent à la recherche de s'engager.

LA FABRIQUE VOLTAIRIENNE

Si la recherche des sources est une étape indispensable de la démarche d'annotation lors de l'édition critique, c'est aussi l'une des clés pour interroger le travail de Voltaire en tant qu'historien, la façon dont il le conçoit et surtout dont il le réalise. Les recherches en cours menées pour l'*Essai sur les mœurs* ont d'ores et déjà permis de tirer un certain nombre de conclusions quant aux méthodes de travail d'un Voltaire qui, pour synthétiser de très vastes sommes, recourt aussi fréquemment – y compris avec ses propres textes – à la pratique

8 Éd. sous la dir. de B. Bernard, J. Renwick, N. Cronk et J. Godden, *OCV*, t. 22 (2009), t. 23 (2010) et t. 24 (2011).

9 L'édition pour les *Œuvres complètes de Voltaire* est assurée par Diego Venturino. Voir aussi l'édition de J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Librairie générale française, 2005.

10 L'édition est assurée par Janet Godden et John Renwick.

11 L'édition est assurée par Gérard Laudin. Voir ses contributions, ici même, p. 55-65 et 91-105.

12 Voir par exemple la *Défense de Louis XIV*, les opuscules *À M.*** sur les anecdotes ou De l'histoire*, etc.

13 Ces articles proviennent de deux sessions qui se sont tenues, les 25 et 28 juillet 2011, lors du XIII^e Congrès international des Lumières (Graz, Autriche), respectivement consacrées à « Voltaire historien » et à « L'Europe centrale et orientale dans l'*Essai sur les mœurs* ».

du « copier/coller »¹⁴. L'annotation fait également apparaître la multiplicité des sources utilisées en particulier pour l'apport de détails très spécifiques, même si Voltaire semble souvent sélectionner, pour un thème donné, une ou deux sources majeures, qu'il tait la plupart du temps. Sa pratique le distingue donc de celle de l'érudit sans pour autant faire de lui un vulgarisateur. Comme le souligne sans cesse Voltaire – et pour une fois, en accord avec sa pratique –, il ne s'agit pas de recopier et de condenser ce que les sources nous disent, encore moins de transmettre des faits bruts à la manière des purs récits de batailles, mais de recomposer un récit qui est toujours une interprétation particulière des faits. Ce qui lui permet de recopier allègrement des passages entiers repris à l'abbé de Fleury tout en en livrant une contre-histoire¹⁵. La comparaison avec les sources permet donc de rendre patent le travail de recomposition et de modulation qui est accompli par l'historien, voire les manipulations auxquelles il peut se livrer, en particulier lorsqu'il s'en prend nommément à un adversaire dont il simplifie les raisonnements, ou bien lorsqu'il allège des sources à l'appui de ses propos alors qu'il en sélectionne soigneusement ce qui était son point de vue¹⁶. Si Voltaire n'est sûrement pas le seul à se livrer à de telles pratiques, on prendra cependant garde à la dimension polémique sous-jacente que recèlent bon nombre de ces passages dans lesquels apparaît, contre sa pratique habituelle, la mention d'une source. Loin de n'être qu'une recherche érudite, la comparaison avec les sources utilisées par l'historien interroge d'abord la logique textuelle de ses œuvres, tant dans le travail de rédaction que dans celui de l'interprétation.

Cette connaissance des sources nous permet aussi de mieux interpréter l'écart patent existant entre les projets affichés de l'historien et leur réalisation effective. Qu'en est-il en effet de la révolution annoncée dans la manière d'écrire l'histoire, du projet claironné de faire l'histoire des mœurs et des hommes, et non celle des rois et des princes ? Qu'en est-il de l'intégration de nouvelles données, en particulier démographiques et économiques, annoncée dans les deux textes programmatiques des années 1740 que sont les *Remarques sur l'histoire* et les *Nouvelles considérations sur l'histoire* ? Des sondages effectués ici ou là font apparaître les décalages entre les projets affichés et les réalisations, tant au niveau des mœurs – dont l'*Essai* rend peut-être moins compte qu'il

14 Voir O. Ferret, G. Goggi et C. Volpilhac-Auger (dir.), *Copier/Coller. Écriture et réécriture chez Voltaire*, Pisa, Plus/Pisa University Press, 2007.

15 Voir Henri Durant, « Voltaire et l'abbé Fleury : une lecture conflictuelle », dans U. Kölvig et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. II, p. 1359-1369.

16 Voir, à propos du traitement de la Perse et de la polémique avec Montesquieu autour du despotisme, M. Méricam-Bourdet, « Sélection polémique et citations despotiques : l'utilisation de Chardin dans les chapitres persans de l'*Essai sur les mœurs* », dans O. Ferret, G. Goggi et C. Volpilhac-Auger (dir.), *Copier/Coller, op. cit.*, p. 71-80.

n'y paraît, ou d'une façon médiate qu'il faut interroger – qu'au niveau des finances par exemple. Or, l'étude des sources autorise peut-être à interpréter ces décalages autrement que comme une insuffisance méthodologique de l'historien. Le Voltaire des années 1740 ne présume-t-il pas trop des ressources dont il dispose ? Lui-même déplore dans le *Siècle* l'insuffisance des données collectées par les intendants¹⁷. Or, dans les chapitres économiques de son ouvrage comme plus tard dans la *Défense de Louis XIV* de 1769, où il défend la politique économique de Colbert, Voltaire critique beaucoup sans jamais apporter de preuves tangibles de ce qu'il avance¹⁸. Comme tend aussi à l'établir Diego Venturino à partir des premiers éléments retirés de son annotation du *Siècle de Louis XIV*, les défauts de réalisation, du moins les écarts entre le projet affiché de Voltaire et sa réalisation effective, sont peut-être moins dus à un défaut de perspicacité de l'historien qu'à l'absence de sources lui permettant de mener son projet à bien¹⁹. Une telle conclusion pourrait peut-être être étendue, au moins partiellement, au projet d'écrire l'histoire de la société et des mœurs, tant l'*Essai sur les mœurs* recèle de passages proposant bien plutôt une analyse des enjeux politiques et stratégiques des rapports de pouvoir que des modes de vie et des sociétés. À ce titre, il faut sans doute prendre une multitude de précautions avant de pouvoir parler de Voltaire comme d'un précurseur de l'histoire des *Annales*.

Ces pistes matérielles, renvoyant aux conditions concrètes de l'écriture – et pour lesquelles l'apport des historiens de métier est indispensable –, ne sont évidemment pas exclusives d'interprétations renvoyant à l'attitude adoptée par l'historien ou, si l'on veut, à sa « philosophie de l'histoire ». Même si les sources étaient plus abondantes dans le domaine de l'histoire militaire, Voltaire ne prend-il pas malgré tout un certain plaisir à narrer des épisodes relevant d'un tel sujet ? La position adoptée par Voltaire lorsqu'il fut nommé historiographe de France et qu'il relata la victoire de Fontenoy n'est peut-être pas si étrangère à ces passages que l'on retrouve dans le *Siècle* et qui ont pourtant été composés bien avant. Surtout, on se demandera si l'importance que recèle la première partie du *Siècle*, à première vue strictement narrative et exclusivement réservée dans ses grandes lignes à cette histoire militaire, ne trahit pas avant tout la vision voltairienne de l'histoire, et le rôle essentiel que l'historien accorde à quelques hommes, dont il est aussi plus facile de rendre compte que d'une multitude

¹⁷ *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 29, *OH*, p. 977-978.

¹⁸ Voir M. Méricam-Bourdet, « "Les registres des exportations peuvent l'apprendre" : Voltaire entre investigations historiques et polémique », *Dix-huitième siècle*, n° 40 (2008), p. 431-445.

¹⁹ Diego Venturino, « *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire », conférence prononcée à Oxford le 11 mai 2009, Besterman Centre for the Enlightenment Seminars, Voltaire Foundation. Nous remercions vivement l'auteur de nous avoir communiqué son texte.

de facteurs mouvants regroupés sous le terme de « mœurs ». Quant à cette catégorie même, on pourrait se demander si elle ne constitue pas en réalité un pis-aller permettant à l'historien d'attribuer des causes à des phénomènes qu'il ne parviendrait sinon pas à interpréter²⁰.

LECTURES ACTUALISANTES ET CONTEXTUALISATION

L'interprétation des stratégies d'écriture et de la vision voltairienne de l'histoire qui les sous-tend est donc la tâche essentielle qu'il reste à accomplir et qui guide les articles qui suivent. On commettrait cependant une erreur à croire que l'œuvre offrirait un réseau de significations univoques au prétexte qu'elle peut être dite « engagée » et qu'elle émane d'un historien philosophe dont les textes ont toujours à voir avec le présent de leur écriture, si ce n'est avec leur futur. La portée actualisante du texte d'histoire, en particulier pour *Le Siècle de Louis XIV* qui en fait certes l'un des premiers ouvrages où étudier la vision politique de l'historien²¹, n'est en rien incompatible avec une certaine complexité de la vision qui y est véhiculée, et il faut prendre garde à ne pas simplifier à outrance les « leçons » que le texte pourrait délivrer. On en prendra pour preuve la diversité des opinions sur le texte que fait apparaître sa réception au début des années 1750, et qui traduit une difficulté d'appréciation sur la nature même du texte : est-il trop favorable à la monarchie, ou en fait-il au contraire la satire²² ? Cette diversité des opinions nous semble toujours d'actualité au regard des différentes interprétations que l'on relève dans la recherche contemporaine.

Si la compréhension même du point de vue voltairien et de ses thèses pose parfois problème, cela peut donc tenir à la difficulté d'appréhension du contexte précis, tant matériel – comme nous l'avons rappelé – qu'intellectuel, dans lequel les œuvres ont été pensées, conçues puis publiées. Ainsi, l'évaluation de textes comme *Le Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV* ne peut se faire sans prendre en compte la situation de l'historien par rapport à la monarchie française. L'attitude critique vis-à-vis de l'institution et de certains de ses monarques n'est pas exclusive d'une préférence pragmatique qu'on ne

20 Voir M. Méricam-Bourdet, *Voltaire et l'écriture de l'histoire : un enjeu politique*, SVEC 2012:02, chap. 6.

21 Voir S. Menant, « Le projet politique dans *Le Siècle de Louis XIV* », ici même, p. 45-53, et M. Méricam-Bourdet, *Voltaire et l'écriture de l'histoire*, op. cit., chap. 4 et 5.

22 Voir J.-M. Moureaux, « Mythe et historiographie : les réactions au *Siècle de Louis XIV* », dans J. Dagen et A.-S. Barrovecchio (dir.), *Voltaire et le Grand Siècle*, SVEC 2006:10, p. 147-158 ; François Bessire, « Premières critiques du *Siècle de Louis XIV*, de La Beaumelle à Mme de Genlis », dans *Voltaire et le Grand Siècle*, op. cit., p. 159-169.

saurait oublier. Mais il faut aller plus loin en s'interrogeant aussi sur la position de Voltaire vis-à-vis de la Cour et en particulier de Louis XV, tant pour la lecture du *Siècle* que de l'*Histoire de la guerre de 1741* et de son intégration dans ce qui devient le *Précis du siècle de Louis XV*, ainsi que pour nombre de textes relatifs à l'histoire récente du XVIII^e siècle. Les ouvrages se ressentent peut-être d'une tension entre l'aspiration à une reconnaissance officielle – obtenue en 1745 avec la nomination à la charge d'historiographe de France – et une attitude critique dont il faut mesurer la portée exacte. Faut-il en effet lire *Le Siècle de Louis XIV* comme une critique en creux de l'action de Louis XV ? Ne faut-il pas au contraire relativiser sa portée, d'autant que le portrait qu'en dresse le *Précis* n'est pas dans le fond si négatif ? N'étaient-ce pas plutôt des enjeux diplomatiques, y compris avec Rome et le clergé, qui ont pu incommoder la Cour ? Mais avant même de répondre à ces questions, encore faudrait-il savoir exactement ce que nous désignons sous ce dernier terme, et si l'on peut lui conférer une existence réelle.

26

L'interprétation du texte, la détermination de la position de Voltaire et de ses éventuelles stratégies – y compris courtoises – ne peut se faire qu'en s'appuyant sur une étude précise du contexte de production, dont la correspondance nous fournit quelques traces, même si elles sont à examiner avec les précautions d'usage. La complexité des rapports de pouvoir à la Cour, autour de Louis XV et de ses ministres, avec l'Église, avec les parlementaires²³, doit nous inciter à affiner l'approche des textes et de leur contexte de publication. Il faut ainsi par exemple questionner la longue genèse de l'*Histoire de la guerre de 1741*, partiellement incorporée à ce qui devient le *Précis du siècle de Louis XV* dans les années 1760. Cette genèse est faite de mouvements d'enthousiasme puis de recul de la part de Voltaire, qui annonce à plusieurs reprises une publication imminente et soumet son manuscrit à la critique de ses proches avant de faire machine arrière. Elle est entourée de préventions et d'avertissements de la part de ses relations, qui s'inquiètent d'une publication possible, Voltaire n'ayant alors cessé de les rassurer sur ses intentions quand bien même il continue de parler d'une publication à d'autres. Elle s'achève provisoirement par une parution clandestine, sans l'aveu de Voltaire qui s'empresse de protester avec véhémence, et alors même que cette publication lui permet de faire sortir son texte de l'interdit implicite dans lequel il se trouvait, et que cela aboutit à sa refonte « officielle » dans le *Précis*. Il s'agit donc de comprendre ce qui pouvait

²³ En ce sens, l'ouvrage de James Hanrahan, *Voltaire and the parlements of France* (SVEC 2009:06), est d'une lecture essentielle pour la juste appréhension de l'*Histoire du parlement de Paris*.

inquiéter dans le texte, surtout qui et pourquoi²⁴. On pourra également dresser un parallèle avec l'interdiction qui fut prononcée en 1739 contre le *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers* dans lequel figuraient les deux premiers chapitres de l'*Essai sur le siècle de Louis XIV*, dont la publication fut entourée des mêmes atermoiements de la part de Voltaire, et qui suscita à la fois la réticence et l'enthousiasme de certains proches du pouvoir, qui tous ne trouvaient pas le même intérêt à la lecture du texte, et n'en avaient surtout pas les mêmes craintes. Sera-t-il encore possible de parler globalement de la situation de Voltaire face à « la monarchie » ? Rien n'est moins sûr, et ces pistes nous invitent à cerner beaucoup plus finement les différents réseaux d'influence au centre ou à la marge desquels se trouvent l'historien et chacune de ses productions.

On prendra également en compte le désir de Voltaire – qui semble quelque peu paradoxal si l'on ne décèle dans ces textes qu'une portée critique – de se distinguer dans sa charge d'historiographe et d'illustrer la gloire du royaume. Si cette question de l'illustration de la gloire du royaume a pu faire débat dès la parution du *Siècle de Louis XIV*, c'est aussi qu'il reste à se demander ce que l'on attendait exactement, en 1745, d'un historiographe de France²⁵. Eu égard au contexte, et à la perte d'importance de la charge d'historiographe – qu'il soit du roi ou de France – tout au long du xvii^e siècle et plus encore après la mort de Louis XIV²⁶, on pourra se demander si Voltaire ne s'est pas enthousiasmé pour une distinction qui était à l'époque devenue largement honorifique²⁷. En se récriant contre l'inaction d'un Racine ou d'un Valincour, qui n'ont selon lui pas correctement rempli leur mission d'historiographes²⁸, Voltaire ne commet-il

24 Les études sur le sujet sont rares : voir l'importante préface de Jacques Maurens à son édition du texte (*Histoire de la guerre de 1741*, Paris, Garnier Frères, 1971), et John Rogister, « “Le temps du vizirat est révolu”. L'histoire politique du règne de Louis XV à travers l'œuvre de Duclos, Marmontel, Millot et Soulavie », dans C. Grell (dir.), *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, PUPS, 2006, p. 389-400 (ici p. 390).

25 Et non du roi, comme cela a souvent été répété. Voir les travaux de François Fossier, « La charge d'historiographe du xvi^e au xix^e siècle », *Revue historique*, n° 258 (1977), p. 73-92 ; « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 32 (juillet-septembre 1985), p. 361-417.

26 Voir Chantal Grell, « Les historiographes en France xvi^e-xviii^e siècles », dans C. Grell (dir.), *Les Historiographes en Europe, op. cit.*, p. 127-156. Voir aussi son introduction au même volume, p. 9-17.

27 La charge d'historiographe de France a ainsi longtemps été vacante : elle fut occupée par Gabriel Daniel de 1713 à 1728 après quarante-neuf ans de vacance. Elle fut ensuite inoccupée jusqu'en 1740, lorsque Jean-Daniel Schoepflin fut nommé, cinq ans avant Voltaire. La charge d'historiographe du roi fut encore plus rarement distribuée au xviii^e siècle, et elle resta vacante de 1699 à 1771 où elle fut donnée à Jean-François Marmontel et à Jean-Jacques Garnier.

28 Voir les *Nouvelles considérations sur l'histoire*, OCV, t. 28^b, p. 185, et la lettre de Voltaire au marquis d'Argenson du 8 janvier 1741 (D2135). Sa plainte fait directement suite à la saisie de son *Recueil de pièces fugitives* dans lequel figurait l'*Essai sur le siècle de Louis XIV*.

pas en réalité une erreur d'appréciation sur ce que la monarchie attendait réellement d'eux, à l'heure où, sans négliger le rôle d'institutions officielles telles que l'Académie française, la monarchie attachait sûrement un peu moins d'importance à la voix de ces poètes et de ces historiens « officiels »²⁹ ?

28 Il faudrait enfin (ré)évaluer à sa juste mesure le soutien à la politique française qui s'exprime dans le *Précis du siècle de Louis XV* et dans d'autres œuvres des années 1770 telles que les *Fragments sur l'Inde et sur le général Lalli*, en se fondant en particulier sur le point de vue que l'historien développe à propos du commerce et de la rivalité avec l'Angleterre. Quelle qu'ait été l'attraction d'un Louis XIV, la prise en compte des intérêts immédiats de la France tempère largement le point de vue critique que l'on reconnaît à l'historien. Or, si l'on ne retient souvent que les sarcasmes à l'égard du Canada, ce « pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours, et des castors »³⁰, que les Français se sont évertués à conserver, il est bien d'autres aspects sur lesquels Voltaire se fait un avocat de la politique menée par la monarchie française, y compris dans des débats intérieurs tel celui qui l'oppose aux physiocrates à la fin des années 1760³¹. Quant à la flagornerie que l'on croit pouvoir déceler dans un texte tel que l'*Histoire de la guerre de 1741*, rédigé alors que Voltaire était historiographe, il serait certainement fructueux d'opérer une comparaison avec les œuvres en vers produites à la même époque sur la guerre de Succession d'Autriche afin de mesurer le travail accompli en tant qu'« historien ».

HISTORIEN, HISTORIOGRAPHE, POLÉMISTE ?

Resterait cependant à savoir s'il faut ou non voir une différence de nature entre les œuvres produites lorsque Voltaire était officiellement historiographe et celles qui ont été produites par ailleurs. Si la matière n'est *a priori* pas la même – le temps présent pour les unes, le passé plus reculé pour les autres ? –, la manière d'écrire l'histoire n'est peut-être pas non plus similaire. S'agit-il toujours, pour l'*Histoire de la guerre de 1741*, d'un travail distancié face à la matière traitée ? La relative pauvreté des bilans tirés sur le siècle de Louis XV ne s'explique-t-elle pas aussi, voire avant tout, par l'absence de recul qui empêche Voltaire

29 Pour Chantal Grell, la période de déclin de l'historiographie officielle commence en 1683. « À la méfiance de Louis XIV, succède l'indifférence de Louis XV, qui abandonne à l'opposition parlementaire et janséniste le terrain de l'argumentation historique, au grand dam de certains idéologues monarchistes, de l'abbé Dubos, puis de Jacob-Nicolas Moreau qui soumet au roi un plan de sauvetage de l'histoire » (« Les historiographes en France », art. cit., p. 148).

30 *Essai sur les mœurs*, chap. 151, éd. R. Pomeau, Paris, Bordas, 1990, 2 vol., t. II, p. 370.

31 Voir la *Défense de Louis XIV* (1769) et le débat sur le devenir de la Compagnie française des Indes.

d'identifier de réelles lignes de force et de sélectionner ce que la postérité ne devra pas oublier ? La chronique faite par l'historiographe s'opposerait alors schématiquement à la synthèse opérée par l'historien. Quant aux enjeux mêmes de la publication, et aux contraintes s'exerçant sur l'auteur en fonction de son statut, ils pourraient eux aussi être considérés *a priori* comme discriminants, Voltaire ayant peu infléchi sa manière de travailler en raison de ses « obligations » envers la monarchie entre 1745 et 1750.

Il nous semble cependant que de telles distinctions sont loin d'être évidentes à faire en pratique. D'une part, comme nous le rappelions plus haut, la tâche d'historiographe était loin d'être précisément définie et le seul texte d'envergure auquel Voltaire se soit attelé n'a jamais été officiellement autorisé. D'autre part, le processus de publication des œuvres traitant directement de la France a, jusqu'au milieu des années 1750, toujours été guidé par un désir de reconnaissance officielle. Désir certes paradoxal, tant les différents états des textes et les traces d'échanges dans la correspondance nous prouvent que Voltaire n'a cessé de s'écarter des préconisations qui lui ont été prodiguées sur ses propres instances. Mais ces échanges témoignent en même temps de la volonté constante de se constituer un réseau d'appuis, tant du côté du pouvoir – auprès du marquis d'Argenson nommé ministre des Affaires étrangères en 1744 – que du côté des institutions officielles – auprès des académiciens tels que Dubos ou l'abbé d'Olivet. Sa nomination en tant qu'historiographe et comme gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1745 est le fruit de ces amitiés. Il n'est donc absolument pas évident de distinguer les textes en fonction des périodes de rédaction comme si pouvaient s'y manifester différents degrés de liberté.

La question de la nature même du texte historique produit est cependant soulevée par une autre pratique de Voltaire, celle de l'actualisation incessante de l'œuvre, ou en tout cas des écrits touchant en particulier à l'histoire de France. Ce sont ainsi les tout derniers développements du « siècle de Louis XV » qui intègrent au fur et à mesure ce qui devient le *Précis*, jusqu'aux ultimes corrections faites en 1775. Mais ce sont aussi les démêlés de la France et de son commerce dans les Indes face à l'Angleterre qui nourrissent une part importante des *Fragments sur l'Inde et sur le général Lalli* de 1773. L'actualité la plus contemporaine trouve donc à s'inscrire dans les textes, y compris lorsqu'elle recèle une portée polémique affichée, comme cela peut être également le cas avec un ouvrage tel que l'*Histoire du parlement de Paris*. Des questions plus diffuses à l'exemple de la polémique sur le despotisme et sur la nature du pouvoir monarchique informent aussi les textes et tissent entre eux un réseau de renvois implicites. Quelles différences alors, du point de vue de l'écriture et des stratégies employées, entre toutes les productions qui se multiplient sur

des sujets brûlants, opuscules peut-être aussi vite oubliés qu'écrits, et que l'on regroupe faute de mieux sous la vaste étiquette de « textes politiques », et certains des textes historiques qui ont laissé si peu de traces qu'on ne les redécouvre qu'à l'occasion d'une édition critique ?

30 Loin d'être un ensemble monolithique et isolé, le corpus des œuvres historiques présente donc des délimitations parfois mouvantes qui le font entrer en résonance aussi bien avec des pamphlets et des manifestes qu'avec des œuvres de fiction, comme en témoignent les questions économiques mises en lumière à la fin des années 1760 qui occupent tout autant les ajouts au *Siècle des Louis XIV* que *L'Homme aux quarante écus* et les articles des *Questions sur l'Encyclopédie*. Il en est évidemment de même avec les questions religieuses réactivées par la lutte contre l'Infâme. Entre les chapitres du *Siècle* sur les querelles religieuses, les très nombreux ajouts à *l'Essai sur les mœurs*, le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie*, mais aussi *L'Examen important de milord Bolingbroke*, les *Questions sur les miracles* et *l'Histoire de l'établissement du christianisme* – pour ne citer que quelques textes –, la fabrique de Ferney fait feu de tous les genres pour investir un territoire dont le volant historique ne constitue qu'un aspect, voire qu'une forme d'écriture et de mise en perspective. L'écriture historique fait alors pleinement partie d'une stratégie afin d'aborder en apparence différemment des thèmes dont la lecture demeure en réalité identique à travers les différentes œuvres et les différents genres. L'interprétation des textes historiques ne peut alors faire l'économie d'une réflexion sur la posture adoptée non seulement par l'historien mais par Voltaire en tant qu'auteur, et sur l'inscription de ces textes dans l'œuvre en général.

La mise au jour du travail de Voltaire en tant qu'historien ne peut donc surgir que d'une étude qui entrecroisera toutes les approches, et pour laquelle l'édition critique des textes qui est en passe de s'achever ne constitue qu'une étape. L'histoire telle qu'elle s'écrit au XVIII^e siècle, et surtout telle que Voltaire la conçoit et la produit, se trouve à la croisée de la littérature, de la science naissante et de la philosophie. Sa compréhension requiert donc un travail d'« historien » sur ses sources et sur le contexte matériel de production, un travail littéraire et stylistique pour déterminer s'il existe un régime propre à la narration historique, un travail interprétatif qui, en conjuguant les approches précédentes, détermine les enjeux des textes et les resitue dans un contexte large. C'est ainsi l'irréductible singularité du geste historique qui peut être appréhendée au sein du grand œuvre voltairien auquel il participe.